

## IMPORTATION DE PHONOGRAMMES OU VIDEOGRAMMES

SUIVANT ARRETE INTERMINISTERIEL N° 13 DU 7 FEVRIER 1984

Tél.: (225) 22-41-22-11 / 22-41-21-95 Fax.: (225) 22-41-22-12

Nº 0000338

N° de liasse :

Importateur :	
	Mandataire :
Adresse Postale :	Téléphone :
Adresse Géographique :	
N° Facture ou	Vendour
Commande :	Date
Valeur en C.F.A.	Adresse :
	☐ CASSETTES MUSICALES ☐ - VIDEOFILMS ☐ - AUTRES
Pays d'origine :	Pays de Provenance :
	Bureau de dédouanement :
	CADRE RESERVE AU BURIDA
L'IMPORTATION DES P	PRODUITS MENTIONNES EST :
☐ - Autorisée sans forma	
☐ - Strictement refusée.	
☐ - Subordonnée au paie	ement des Droits d'Auteur avant le dédouanement. Après le paiement
ii sera delivre a l'imp	portateur visa à présenter aux services Douaniers
(dans ce cas l'import	tateur doit remplir un imprimé comportant le détail des œuvres et de
leurs ayants droits au	après du BURIDA.)
☐ - MENTION COMP	LEMENTAIRE:
	par le BURIDA avant le dédouanement. :   OUI  NON
	à
(Cachet et Signature d	u BURIDA)
,	